

Objets encombrants



Les objets encombrants sont collectés le quatrième jeudi de chaque mois, le matin. Il faut donc les sortir tôt le matin ou la veille après 18h.

Attention, certains déchets spéciaux ne sont pas ramassés, il faut les porter en déchetterie.

Voici la liste des objets encombrants non collectés :

- gravats
- produits explosifs (ex. bouteille de gaz)
- produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts de produits inconnus...)
- objets dont le poids est supérieur à 50kg
- objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,5 m
- déchets verts
- objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)
- ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent désormais systématiquement être recyclés. Vous pouvez les rapporter au magasin dans lequel vous achetez un équipement neuf dans le cas d'un remplacement, ou les porter en déchetterie.

Voici la liste courante de ces produits :

- réfrigérateur,
- congélateur,
- climatiseur,
- lave-vaisselle,
- lave-linge,
- sèche-linge,
- gazinière,
- four électrique,
- plaques électriques,
- cafetière,
- téléviseur,
- écran et unité centrale d'ordinateur,
- téléphone,
- fer à repasser,
- jouets électriques ou électroniques,
- magnétoscope,
- lecteur DVD,
- radio,
- transistor,
- imprimante,
- photocopieur...

Liens utiles

[Déchets : horaires et jours de passage](#)